



Le nombre de nouvelles rentes AI reste faible

Dans le cadre de :

Assurance-invalidité : faits et chiffres 2018

Date : 23 mai 2019

En 2018, 15 400 nouvelles rentes ont été perçues, soit 700 de plus que l'année précédente (nombre pondéré). Depuis 2003, année record où il a atteint son maximum, le nombre de nouvelles rentes a diminué de 45 %. La légère hausse observée en 2018 est due à une amélioration des prestations octroyées aux bénéficiaires de rente AI qui trav

aillent à temps partiel ainsi qu'à la liquidation de cas en suspens.

En janvier 2018, le nombre de rentes AI en cours était de 216 200, ce qui correspond à une baisse de 1000 rentes pondérées par rapport à l'année précédente. En recul depuis 2007, l'effectif détermine l'évolution des coûts supportés par AI au titre des rentes.

Nouvelles rentes

Le nombre de nouvelles rentes pondérées évolue de manière stable depuis 2012

En 2018, 15 400 nouvelles rentes pondérées ont été perçues en Suisse et à l'étranger (la pondération consiste à compter une rente entière pour 1, trois quarts de rente pour 0,75, une demi-rente pour 0,5 et un quart de rente pour 0,25, en vue de chiffrer le coût des rentes). Ainsi, par rapport à 2017, le nombre de nouvelles rentes a augmenté de 700, mais il a diminué de 45 % depuis l'année 2003, où il culminait à 28 200. Le nombre de nouvelles rentes se situe aujourd'hui au niveau de 2011.

La légère hausse observée en 2018 s'explique en grande partie par la nouvelle méthode de calcul (en vigueur depuis le 1.1.2018) du taux d'invalidité des bénéficiaires de rente AI qui travaillent à temps partiel et par la liquidation de nombreux cas en suspens dans certains offices AI. La nouvelle méthode de calcul a été introduite suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. La conséquence, attendue, est que de nombreux bénéficiaires de rentes partielles de l'AI se sont vus octroyer des montants plus élevés, ce qui se reflète dans la statistique des nouvelles rentes pondérées et devrait également être perceptible en 2019. Cet effet statistique est déjà pris en compte dans le budget de l'AI.

Rentes en cours

Le nombre de rentes pondérées continue de baisser

En 2018, le nombre de rentes en cours (en Suisse et à l'étranger) a baissé de 1000, soit 0,5 %, pour s'établir à 216 200. De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes était passé de 220 400 à 257 500. Le relèvement d'une année de l'âge de la retraite des femmes en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque les femmes qui touchaient une rente AI ont été moins nombreuses cette année-là à percevoir une rente de l'AVS. En revanche, depuis 2007, l'effectif ne cesse de baisser : de janvier 2006 à janvier 2019, il a diminué de 41 300 rentes pondérées (-16 %). En recul depuis 2007, l'effectif des rentes en cours, soit le solde des

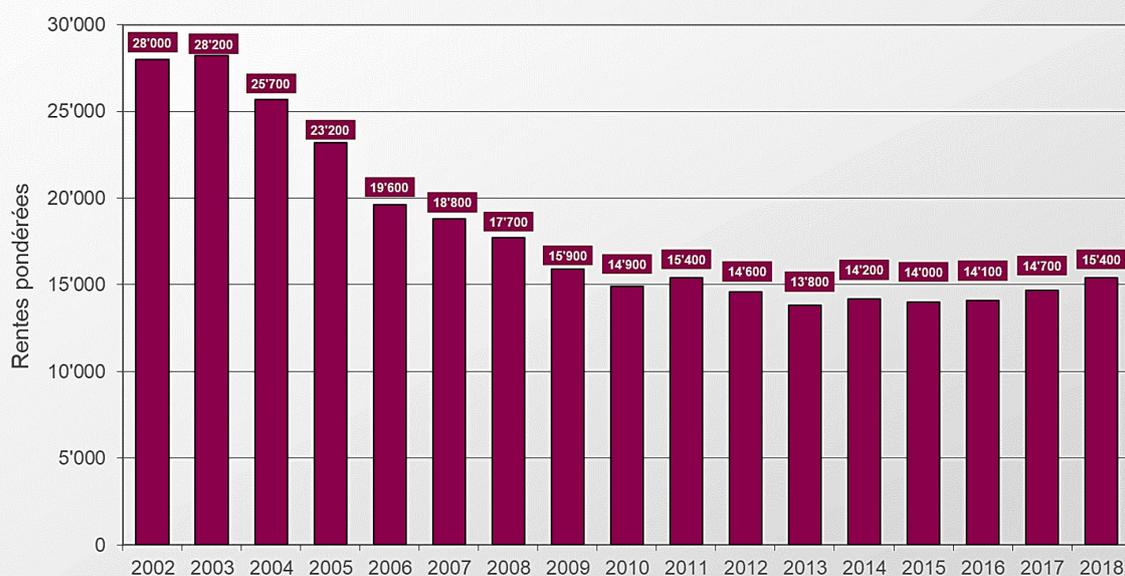
nouvelles rentes et des rentes supprimées, détermine l'évolution des coûts supportés par l'assurance au titre des rentes.

La 4^e révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5^e révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs (record datant de 2005) à environ 1 milliard en 2010.

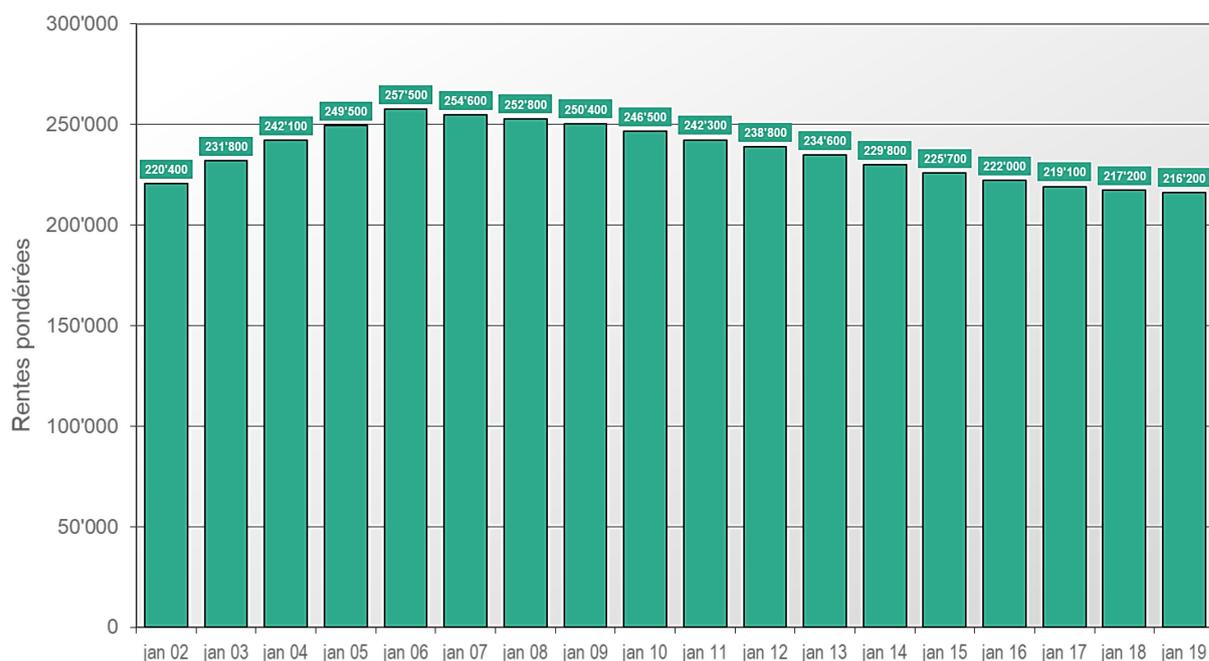
Ce déficit a été compensé de 2011 à 2017 par le financement additionnel issu d'une augmentation temporaire de la TVA, qui correspondait à un montant d'environ 1 milliard de francs par année. Durant cette période, l'AI a remboursé quelque 4,7 des 15 milliards de francs de sa dette envers le Fonds de compensation de l'AVS. En 2018, premier exercice après la fin du financement additionnel, le résultat de répartition de l'AI a été pratiquement équilibré, affichant - 65 millions de francs, alors que le total des dépenses annuelles était de 9,3 milliards de francs. Ce résultat correspond presque exactement aux prévisions. Le résultat de répartition est le solde des recettes et des dépenses de l'assurance, sans tenir compte du produit des placements sur le marché financier. En 2018, le produit des placements du Fonds de compensation de l'AI, de - 172 millions de francs, a entraîné un résultat d'exploitation de - 237 millions de francs. En moyenne à long terme, le résultat des placements du Fonds de compensation de l'AI correspond aux hypothèses retenues pour le budget de l'AI.

[Graphiques sur la page suivante](#)

Monitoring de l'AI: entrées en Suisse et à l'étranger



Monitoring de l'AI: effectifs en Suisse et à l'étranger



Versions linguistiques de ce document

Deutsche Version «Anzahl IV-Neurenten weiterhin tief»

Versione italiana «Il numero delle nuove rendite AI rimane basso»

Contact

Office Fédéral des Assurances Sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

kommunikation@bsv.admin.ch

Secteur Données de base et analyses

+41 58 462 91 02

sekretariat.MASS@bsv.admin.ch